

nécessairement porter d'accusations, sur les résultats du rapprochement des deux sociétés.

En décembre 1976, le directeur présentait à la Commission, conformément à l'article 47, un résumé de la matière rassemblée. Ce « Livre vert », comme on l'a appelé, s'intitule: « The Effects of Vertical Integration on the Telecommunications Equipment Industry of Canada » (Les effets de l'intégration verticale des entreprises de fabrication du matériel de télécommunications au Canada). Le directeur y concluait que l'intégration verticale existante entre Bell Canada et la Northern Telecom, à l'époque appelée Northern Electric, serait contraire à l'intérêt public et finirait même par être contraire à l'intérêt à la fois de Bell Canada et de la Northern Telecom.

Une première audience a eu lieu à Ottawa, en juin 1977 et, depuis, la Commission a entendu les témoignages d'un certain nombre de parties intéressées. A ce jour, la Commission a tenu 223 jours d'audience dans un certain nombre de grandes villes canadiennes; la Commission a également entendu les témoignages de divers fabricants, distributeurs et entreprises assurant des services téléphoniques, et d'experts convoqués par le directeur du service des enquêtes et de la recherche. En outre, beaucoup de sociétés et de particuliers ont comparu de leur propre chef.

Lorsqu'il a comparu devant la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, le directeur a déclaré que Bell Canada devrait être obligée de renoncer à ses intérêts dans la société Northern Telecom. La Commission doit remettre son rapport à ce sujet d'ici la fin de l'année.

J'espère que tous ces renseignements contribueront à prouver que le ministère de la Consommation et des Corporations a activement défendu les intérêts des consommateurs dans ce domaine.

● (2210)

L'ENVIRONNEMENT—ALICE ARM (C.-B.)—L'AUTORISATION SPÉCIALE ACCORDÉE À AMAX DE DÉCHARGER DES DÉCHETS—DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES RAISONS DE CETTE AUTORISATION

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à une autre que j'ai posée le 16 janvier dernier au vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen). J'espère que celui ou celle qui répondra en son nom ce soir, étant donné qu'il est absent, va prendre soin d'écouter attentivement ce que j'ai à dire et y répondre de façon précise, au lieu d'appuyer sa réponse sur un document qu'il ou elle se trouve à avoir en sa possession.

Les Canadiens dans tout le pays prennent très au sérieux le problème de la société Amax à Alice Arm. C'est une question qui a été soulevée à maintes reprises à la Chambre. J'aimerais citer des extraits de réponses qui m'ont été données par divers ministres ces mois derniers, et qui me poussent à émettre de sérieuses réserves sur la façon dont le gouvernement s'attaque à ce grave problème.

Le mardi 8 juillet 1980, j'ai soulevé le problème. Voici une partie de la réponse que m'a donnée le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc):

L'ajournement

De toute évidence, nous allons remettre toute la question à l'étude et nous répondrons au député lorsque nous aurons plus de renseignements.

Je n'ai rien reçu du ministre des Pêches et des Océans à ce sujet.

Le 8 juillet 1980 également, j'ai posé une question au très honorable premier ministre (M. Trudeau), qui m'a répondu:

Si le député veut avoir une réponse, je pourrais peut-être prendre note de la question.

Je n'ai reçu absolument aucune réponse à ce sujet depuis le mois de juillet 1980.

Le 21 octobre 1980, j'ai posé une question au ministre des Pêches et des Océans. Voici en partie ce qu'il m'a répondu, et je cite:

Sans doute serais-je mieux en mesure au début de la semaine prochaine de répondre plus complètement à la question du député.

Depuis le 21 octobre 1980, je n'ai pas reçu d'autres renseignements du ministre des Pêches et des Océans.

Toujours le 21 octobre 1980, j'ai posé une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro). Voici ce qu'il m'a répondu:

Je lui ai dit que s'il désirait avoir davantage de temps pour étudier les documents en sa possession avant de me demander d'envisager sérieusement de faire effectuer une enquête publique, je serais heureux de lui en laisser le loisir. Selon moi, d'autres discussions auront lieu avant que je ne sois obligé de prendre une telle décision.

Jusqu'ici, il ne s'est absolument rien passé de ce genre.

J'ai aussi posé une question au premier ministre le 21 octobre dernier. Il a répondu notamment:

... nous avons demandé que cette affaire fasse l'objet d'un examen ...

Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'examen et le premier ministre n'a rien fait de plus.

Le 27 octobre 1980, j'ai parlé longuement de cette question sans qu'aucun ministériel ne me fournisse la moindre réponse.

Le 31 octobre dernier, j'ai soulevé la question de privilège et, en guise de réponse, le ministre des Pêches et des Océans a déclaré ce qui suit:

Ayant bien examiné les faits, j'estime que la décision qui a été prise était la meilleure en l'occurrence. Jusqu'à plus ample informé, je maintiendrai ce point de vue.

Depuis, je ne suis pas au courant que le ministre ait obtenu de plus amples renseignements. De toute façon, il ne m'en a certainement pas fourni par écrit.

Le 13 novembre 1980, j'ai présenté une motion en conformité de l'article 43 du Règlement. Ma motion a été rejetée par les libéraux. Je signalais dans cette motion que les cinq Églises les plus importantes du Canada avaient demandé qu'on tienne une enquête publique approfondie à ce sujet. Je le répète, cette motion a été refusée. Dans bien des cas, les autorités religieuses n'ont pas reçu de réponse du premier ministre ou du ministre en cause.

Le 16 janvier 1981, j'ai posé une question au vice-premier ministre et ministre des Finances. C'est à ce sujet que je prends la parole ce soir. Voici ce qu'il m'a répondu:

Madame le Président, je ne suis pas au courant de cette affaire. Je m'informerai.